

Bon de commande

Valable jusqu'au 06/01/2020

Prix en T.T.C



CHÂTEAU DE BRÉZÉ
SAUMUR

	PRIX TTC Bouteille	Conditionnement 6 Bouteilles (75 cl)	Montant TOTAL €
L'ARDILLON VSIG – Blanc	8,00 €		
CRÉMANT DE LOIRE COMTESSE DE COLBERT	13,50 €		
SAUMUR BLANC CHÂTEAU DE BRÉZÉ 2018	12,00 €		
SAUMUR ROSÉ CHÂTEAU DE BRÉZÉ 2018	12,00 €		
SAUMUR ROUGE CHÂTEAU DE BRÉZÉ 2018	12,00 €		
SAUMUR CHAMPIGNY CHÂTEAU DE BRÉZÉ 2017	16,00 €		

- Transport
 chèque à l'ordre de « SCEA Château de Brézé »
 Carte Bancaire – N° Carte

Total T.T.C

(TVA incluse de 20 %)



Date Clé (les 3 derniers chiffres
au dos de votre carte)

- Virement Bancaire
IBAN FR76 1795 9000 3650 0940 2181 289

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Paiement comptant du montant TTC à la commande
- Franco de port à partir de 60 bouteilles

BON DE COMMANDE À RETOURNER À :

SCEA Château de Brézé – 2 rue du Château de Brézé, 49260 BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

- SOCIÉTÉ PARTICULIER

SOCIETE :
Raison sociale ou Nom :
Prénom :
Adresse : Code postale :
Ville : ☎ :
E. mail : Réf commande :

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation

SOCIETE :
Raison sociale ou nom propre :
Adresse :

Signature

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **SCEA DU CHÂTEAU DE BREZE** et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : **ARDILLON VSIG, SAUMUR Château de Brézé Blanc, Rosé et Rouge, CREMANT de Loire Comtesse de Colbert.** Toute prestation accomplie par la société **SCEA CHÂTEAU DE BREZE** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société **SCEA SET CHÂTEAU DE BREZE** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **SCEA CHÂTEAU DE BREZE** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bancaire ;

Clause n° 6 : Clause de réserve de propriété

La société **SCEA DU CHÂTEAU DE BREZE** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **SCEA DU CHÂTEAU DE BREZE** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 7 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de la société **SCEA DU CHÂTEAU DE BREZE** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de SAUMUR.

Fait à BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX, le 01/10/2019

... (signature du représentant légal la société)